



La Directrice  
Ressources Solidarité  
*Nath*  
Nathalie MAILLOT

ALSACE

Conseil départemental  
  
HAUT-RHIN

Direction Générale Adjointe  
Développement Humain et Solidarité  
Direction Ressources Solidarité  
Service de la Tarification  
des Établissements

D FAS

2020/0101

ARRETE

du

1 JUIL. 2020

**portant notification de la décision d'autorisation budgétaire  
et fixation de la dotation globalisée 2020 du Service d'Accueil de Jour  
de l'Institut « Les Tournesols » à Sainte-Marie-aux-Mines**

**VU** le Code de la Santé Publique ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L 314-1 et suivants, R 314-1 à R 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, et R 314-204, ainsi que ses articles L 351-1 à L 351-8 et R 351-1 à R 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

**VU** le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;

**VU** le rapport et la délibération n° CD-2019-5-4-1 du 6 décembre 2019 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2020 ;

**VU** la convention relative au financement par dotation globalisée des prix de journée nets en cours de signature intervenue entre le département du Haut-Rhin et l'Institut « Les Tournesols » ;

**VU** les propositions budgétaires formulées par l'Institut « Les Tournesols » et la tenue de la procédure contradictoire prévue par les articles R 314-21 et suivants du CASF ;

**SUR** proposition de Madame la Directrice Générale des Services par intérim du Département ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Pour l'exercice budgétaire 2020, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Service d'Accueil de Jour (SAJ) de l'Institut « Les Tournesols » à SAINTE-MARIE-AUX-MINES sont autorisées comme suit :

Groupe I	63 846 €
Groupe II	246 645 €
Groupe III	121 296 €
<i>Incorporation du résultat (déficit)</i>	0 €
<b>Total Dépenses (classe 6)</b>	<b>431 787 €</b>
Produits de tarification (Groupe 1)	410 801 €
Autres produits relatifs à l'exploitation (groupe II)	5 050 €
Produits financiers et produits non encaissables (groupe III)	0 €
<i>Incorporation du résultat (excédent)</i>	15 936 €
<b>Total Recettes (classe 7)</b>	<b>431 787 €</b>

### **ARTICLE 2 :**

La dotation globalisée du SAJ, versée à l'Institut « Les Tournesols » pour l'année 2020, est fixée à **242 047 €**.

Le prix de journée du SAJ applicable aux personnes originaires d'un autre département est fixé à compter du **1<sup>er</sup> août 2020** à **99,38 €**.

Il inclut le rattrapage de l'application du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2020 du prix de journée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en vigueur dans l'attente de la fixation du nouveau tarif.

Dans l'attente de la notification du tarif au titre de 2021, le prix de journée applicable - pour les départements autres que celui du Haut-Rhin - à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2021** est fixé à **103,74 €**.

### **ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

La Présidente



Brigitte KLINKERT